



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : DB /CB

DC N° 24.064

DECISION

CONCERNANT LA SUPPRESSION DE LA REGIE DE RECETTES
POUR L'ENCAISSEMENT DES ENTREES A LA PATINOIRE DE ROYAN

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

. Vu le décret N°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

. Vu le décret N°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives au comptable public.

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision DC N°21/584 en date du 23 novembre 2021 portant institution d'une régie de recettes temporaire du 03 décembre 2021 au 09 janvier 2022 pour l'encaissement des entrées à la Patinoire de ROYAN, rendue exécutoire le 23 novembre 2021,

. Considérant que cette régie de recettes pour l'encaissement des entrées à la Patinoire de ROYAN ne fonctionne plus depuis février 2022, il convient de la supprimer,

. Vu l'avis conforme du Chef de Service Comptable de ROYAN assignataire le 08 février 2024,

D E C I D E

- de supprimer la régie de recettes pour l'encaissement des entrées à la Patinoire de ROYAN,

Fait à ROYAN, le 09 février 2024

Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Didier SIMONNET

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 février 2024

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire

HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontailac – CS N°80218 – 17205 ROYAN CEDEX – ☎ : 05.46.39.56.56 – 📠 : 05.46.39.56.57
Internet : www.ville-royan.fr – email : mairie@mairie-royan.fr